



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 76.176/4
du 15 mai 2024

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté
germanophone 'portant modification de l'arrêté royal du
25 novembre 1991 portant réglementation du chômage'

Le 19 avril 2024, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par la Ministre de la Culture et du Sport, de l'Emploi et des Médias de la Communauté germanophone à communiquer un avis dans un délai de trente jours, sur un projet d'arrêté du Gouvernement 'portant modification de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage'.

Le projet a été examiné par la quatrième chambre le 15 mai 2024. La chambre était composée de Bernard BLERO, président de chambre, Luc CAMBIER et Dimitri YERNAULT, conseillers d'État, Jacques ENGLEBERT, assesseur, et Charles-Henri VAN HOVE, greffier.

Le rapport a été présenté par Roger WIMMER, premier auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 15 mai 2024.

*

Comme la demande d'avis est introduite sur la base de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973, la section de législation limite son examen au fondement juridique du projet, à la compétence de l'auteur de l'acte ainsi qu'à l'accomplissement des formalités préalables, conformément à l'article 84, § 3, des lois coordonnées précitées.

Sur ces trois points, le projet n'appelle aucune observation.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Charles-Henri VAN HOVE

Bernard BLERO